

2018-6685
2019-04-04

Sani Marc NaBr

TECHNIQUE POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF :

Bromure de sodium..... 99,3%

NO D'HOMOLOGATION : 33122 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

MISE EN GARDE

Le contact prolongé avec la peau et les yeux peut provoquer une grave irritation.

Sani Marc inc
42 de l'Artisan
Victoriaville, Qc, G6P 7E3
1-877-758-2889

Contenu net : _____

2018-6685
2019-04-04

MODE D'EMPLOI :

Doit être utilisé au cours de la fabrication d'un produit antimicrobien homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Les fabricants de pesticides sont responsables de leurs propres homologations.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Nocif si ingéré. Peut être mortel en cas d'inhalation. NE PAS inhaler les poussières. Bien nettoyer après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau chaude avant de les porter à nouveau. Ne pas porter de souliers contaminés.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs en rejetant l'eau de nettoyage l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser des lunettes de sécurité et des gants résistant aux produits chimiques conformément aux bonnes pratiques d'hygiène pour manipuler ce produit.

PREMIERS SOINS :

SI INGÉRÉ : Boire deux verres d'eau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale ou communiquer avec un centre antipoison. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et obtenir immédiatement de l'aide médicale ou communiquer avec un centre antipoison.

SI INHALÉ : Amener la personne à l'air immédiatement. Obtenir immédiatement de l'aide médicale. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas rejeter d'eau contenant ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou autres cours d'eau.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans le contenant d'origine au cours de l'entreposage. Entreposer ce produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le produit devrait être à une température de 10° C ou plus.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des

2018-6685
2019-04-04

renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.